

# ENSEIGNEMENTS

## EVEIL

(Anne DORIAN QUINQUIS)

Les séances d'éveil artistique s'adressent aux enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Elles ont pour but d'initier les enfants à la musique en leur donnant des bases rythmiques, mélodiques et vocales nécessaires à la pratique ultérieure de la musique et des instruments.

Le programme d'éveil est essentiellement sensoriel. Par des activités ludiques, le professeur peut faire naître, à partir de tout support musical (comptines, œuvres du répertoire, etc...), des facultés d'écoute, de mémorisation, de reproduction, d'analyse, nécessaires à la pratique musicale.

## FORMATIONS INSTRUMENTALES

Démarrer un instrument peut nécessiter l'accord du professeur, selon l'âge et la morphologie de l'enfant.

Instruments enseignés au sein de l'école :

**LE DÉPARTEMENT CLASSIQUE** est composé de 9 instruments répartis en trois catégories :

### LES BOIS

- **Clarinete** (Léo HEZARD)
- **Flûte** (Isabelle HUMBERT)
- **Saxophone** (Noélie BEGORRE-GELARD)

### LES INSTRUMENTS A CORDES

- **Guitare** Classique (Marie-Pierre BURVINGT)
- **Piano** (Onitsha GAUTIER)
- **Violon** (Alyson HOTTUA-DEMARLE)
- **Violoncelle** (Benoît FOIADELLI)

### LES CUIVRES

- **Cor** (Julien BLANC)
- **Trompette** (Sébastien BREBBIA)

## LE DÉPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES & JAZZ

comprend les 4 instruments suivants :

- **Batterie** (Karol DIERS)
- **Piano / Clavier** (Benoît COUSSOT)
- **Guitare Électrique / Folk** (Nicolas BARRIERE)
- **Voix** (Carla FERNANDEZ)

## FORMATIONS COLLECTIVES

### Les Ateliers de Musiques Actuelles Amplifiées

(Karol DIERS, Nicolas BARRIERE)

Ces ateliers ont pour but d'accompagner des formations déjà existantes, ou de rassembler des élèves de l'école, afin de développer leur jeu en groupe. Chaque formation constituera un répertoire de musiques actuelles amplifiées (des années 50 à nos jours) à partir de reprises ou de compositions, avec l'objectif de se produire sur scène.

Ces ateliers sont ouverts à tous les musiciens de l'école, quel que soit leur instrument !

### L'Atelier Jazz (Benoît COUSSOT)

L'atelier Jazz associe la pratique de plusieurs instruments, piano, instruments à vent, percussions... Les élèves des classes d'instrument et ceux qui veulent les rejoindre pourront exploiter leurs talents en formation, pour le plaisir de jouer ensemble, de pratiquer le jazz dans toutes ses formes, jusqu'à l'improvisation, et de se produire en public lors des auditions et des concerts de l'année.

### La Chorale des Adultes « Chœur Chamade »

(Sophie LOURENÇO)

Le Chœur Chamade est né avec la volonté de proposer à un public d'adultes, une pratique musicale collective accessible à tous. Dans une dynamique d'apprentissage vocal polyphonique, d'ouverture à divers styles et d'échanges avec d'autres pratiques de l'école de musique, le chœur est toujours fidèle aux temps forts culturels de la commune !

# FONCTIONNEMENT

## CRENEAUX et LIEUX des cours

Les cours instrumentaux sont individuels et hebdomadaires. Ils sont dispensés durant la période scolaire, à l'École de Musique ou dans différentes salles communales. Les ateliers ont plus généralement lieu en fin de journée, après les cours instrumentaux (voir avec les professeurs pour fixer le jour et l'heure des cours).

## CURSUS

La formation instrumentale comporte deux cycles de trois à cinq ans chacun.

**Le 1er cycle** se concentre sur la découverte de l'instrument. Il a pour objectif de créer un lien entre l'instrument et l'élève, avec une notion de plaisir primordiale. Les techniques et les codes stylistiques de base y seront abordés autour du répertoire de l'instrument.

**Le 2ème cycle** permet à l'élève de se spécialiser dans les techniques de son instrument, notamment au travers d'œuvres plus complexes. C'est aussi le moment d'approfondir sa culture musicale, de s'ouvrir aux autres pratiques, et de gagner en autonomie.

**Les adultes** qui s'inscrivent à l'École de Musique ne sont pas soumis au régime des cycles. La formation qui leur est dispensée est davantage liée à leur parcours et leurs souhaits.

Rappelons que l'École est ouverte à tous et qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à jouer de la musique.

## DURÉE

Cours individuels 1er cycle : 30 mn | 2ème cycle : 45 mn

Adultes : 45mn

Ateliers : de 1h à 2h selon le projet

Chorale : 2h

## EVALUATION

Il n'y a aucun examen à l'École de Musique de Pompignac. Nous pensons que les examens sont source de stress et peu représentatifs des qualités artistiques d'un musicien qui est alors évalué sur une seule performance. Les professeurs évaluent le travail des élèves tout au long de l'année, notamment lors des concerts publics.

## LOCATION D'INSTRUMENTS

- La location d'instruments aux élèves est possible, selon l'avis du professeur et dans les limites des instruments disponibles (en priorité pour les débutants).

- La location prévue par instrument est de 75 €/an avec un dépôt de caution par chèque, équivalent au prix de l'instrument.

- Dans le cas d'un abandon de l'élève en cours d'année, l'instrument sera rendu sous quinze jours à compter de la date de la dernière leçon.

- Le contrôle de l'instrument est placé sous la responsabilité de l'emprunteur qui devra fournir une attestation d'assurance à remettre à la mairie en début d'année. Les réparations éventuelles seront à la charge de l'emprunteur et la restitution en parfait état de l'instrument sera effectuée à chaque début d'année scolaire en septembre (**fournir une attestation d'entretien par un professionnel**).

Les familles qui auraient des difficultés financières peuvent déposer une demande d'aide auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Contact : secrétariat du CCAS, Mairie, Marilyne IRIART – tél. : 05 57 97 13 05

## ADMINISTRATION

**Direction** – Karol DIERS

06 83 90 83 12

[direction.ecole-musique@pompignac.fr](mailto:direction.ecole-musique@pompignac.fr)

**Inscriptions / Suivi Administratif** – Claire SANGUINE

05 57 97 13 00

[claire.sanguine@pompignac.fr](mailto:claire.sanguine@pompignac.fr)

## TARIFS

Quotient familial (- de 20 ans)	Formation instrumentale ou voix + 1 formation collective		Formation collective seule et Eveil	
	Pompignac	Hors Pompignac	Pompignac	Hors Pompignac
0 à 600 €	180 €	280 €	35 €	55 €
601 à 850 €	240 €	340 €	45 €	65 €
851 à 1050 €	300 €	400 €	55 €	75 €
1051 à 1250 €	345 €	445 €	65 €	85 €
1251 à 1550 €	400 €	500 €	70 €	90 €
1551 à 2000 €	460 €	560 €	80 €	100 €
2001 à 2500 €	530 €	630 €	90 €	110 €
2501 € et plus	610 €	710 €	100 €	120 €
<b>Adultes (+ 20 ans)</b>	450 €	550 €	150 €	250 €

- Les tarifs sont indiqués à l'année et pour un total de trente-deux cours individuels.

- Le paiement est divisé en trois trimestres.

- Toute inscription engage un élève pour l'année scolaire complète.

- Nos enseignants sont de véritables musiciens professionnels, c'est la force de notre école. Ils peuvent donc être amenés à participer à des concerts ou des tournées de concerts. Dans ce cas, les cours sont assurés par un remplaçant.

- **Les nouveaux élèves** peuvent effectuer **deux cours d'essai** afin de confirmer leur choix (cours facturés uniquement si l'inscription est validée).

- Une réduction de 15% des frais d'inscriptions est appliquée sur l'ensemble de la famille à partir du deuxième membre inscrit d'une même famille.

- Toute inscription à une formation instrumentale donne accès à une formation collective (selon les effectifs et les niveaux).

- Une réduction de 50% est appliquée pour une formation à un deuxième instrument, ou pour la participation à une deuxième formation collective.



# Ecole

# De

# Musique

*L'École de Musique de Pompignac met l'accent sur les pratiques collectives et incite les élèves à participer à un maximum de représentations publiques. Le plaisir de jouer est au centre de notre pédagogie, il nous semble plus important de valoriser la pratique plutôt que la théorie. Voilà pourquoi les notions théoriques de la musique sont abordées lors du cours individuel et donc adaptées selon l'instrument. La notion d'évaluation est importante à nos yeux et se fait de manière continue. Nous ne procédons à aucun examen de fin d'année conditionnant le passage dans un niveau supérieur.*

# 2022 / 2023